

Confidentialité de l'adresse du dirigeant

🔍 CONTEXTE

- >> Le décret du 22 août 2025 permet désormais aux dirigeants et associés personnes physiques de rendre confidentielle leur adresse personnelle figurant sur leur extrait Kbis et les actes déposés au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- >> Objectif : protéger la vie privée des dirigeants et limiter la diffusion d'informations sensibles

⚙️ FORMALITÉ D'OCCULTATION DE L'ADRESSE

- >> Analyse de votre situation : examen du Kbis et des actes concernés
- >> Constitution du dossier : rédaction du courrier de demande de confidentialité, préparation des actes anonymisés, établissement de la liste des documents à déposer
- >> Dépôt de la formalité sur le Guichet Unique avec certificat de signature électronique
- >> Suivi du traitement et confirmation de la prise en compte de l'occultation par le registre.

📄 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- >> 2 possibilités selon vos besoins

	ESSENTIEL	SÉRÉNITÉ
Confidentialité du Kbis (jusqu'à 2 personnes physiques)	✓	✓
Confidentialité de 2 actes	✓	✓
Mise à jour du RNE		✓
TARIF	175 € HT*	275 € HT*
(50 € HT / acte supplémentaire ; 30 € HT / associé supplémentaire)		

€ TARIF

à partir de
175 € HT*

CONTACT

Caroline DALIBARD

Directrice

Service Juridique

cdalibard@mcreuzot.com

02 38 66 30 26

>> Demandez-nous
un devis! 🖱️



* Hors frais de greffe

SÉCURITÉ



Traitement des pièces
de manière sécurisée et
déposées via **signature certifiée**

CONFORMITÉ



Formalités
conformes au décret
du 22 août 2025

GAIN DE TEMPS



Gestion intégrale
de la démarche auprès du
registre et du Guichet Unique